



MICHEL SAPIN
MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES
PUBLICS

EMMANUEL MACRON
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 16 juin 2015
N° 353/683

Michel SAPIN et Emmanuel MACRON annoncent la cession de titres GDF SUEZ par l'Etat

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics et Emmanuel MACRON, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, annoncent que l'État, via l'Agence des participations de l'État, a confié à des banques le mandat irrévocable de céder, en fonction des conditions de marché, au maximum 22 028 492 actions GDF SUEZ, soit 0,9% du capital de la société, sur une durée maximale de trois mois.

Selon les termes du mandat, les banques pourront, à leur entière discrétion, vendre sur le marché des titres GDF SUEZ dans des conditions visant à préserver la bonne tenue du titre. L'État entend ainsi dégager des recettes de cession aux conditions du marché et sans décote.

L'État détient à ce jour 809 437 315 actions GDF SUEZ, représentant 33,24% du capital. À l'issue de cette opération, l'État restera l'actionnaire de référence de la société dont il détiendra, au terme prévu par l'article 7 de la loi n°2014-384 du 29 mars 2014, plus du tiers des droits de vote.

Cette cession s'inscrit dans le cadre d'une politique de gestion active des participations de l'État, qui doit permettre de préserver les intérêts patrimoniaux et stratégiques de l'État tout en dégagant des ressources pour contribuer à l'effort de désendettement et réinvestir dans des entreprises de secteurs porteurs de développement économique.

Cette opération a fait l'objet d'un avis de la Commission des participations et des transferts.

NE PAS DIFFUSER NI DISTRIBUER NI PUBLIER AUX ETATS-UNIS, AU JAPON, EN AUSTRALIE OU AU CANADA

Les actions objet du présent communiqué (les « Actions ») ne peuvent pas et ne seront pas offertes au public en France. Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (ainsi que ses modifications, incluant la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010), telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la "Directive Prospectus"), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des Actions rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. Par conséquent, les Actions pourront être offertes dans les Etats membres uniquement :

- a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus ;



- b) à moins de 100, ou si l'Etat membre a transposé la disposition concernée de la directive 2010/73/UE, 150 personnes physiques ou morales, autres que des investisseurs qualifiés (tels que définis dans la Directive Prospectus) par Etat membre ;
- c) à condition que cela ne nécessite pas la publication par l'Etat d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays.

Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions GDF SUEZ ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles relatives à ENGIE. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de l'Etat.

Contacts presse :

Cabinet de Michel SAPIN : 01 53 18 41 13 sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13 sec.mein-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Agence des participations de l'État : 01 44 87 70 42 charlotte.neuvy@ape.finances.gouv.fr